

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ**, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du **6 septembre 2022**, le règlement numéro 2022-348 intitulé « *Règlement concernant la politique de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité d'Upton* ».

Le règlement numéro 2022-348 de la municipalité d'Upton révise la politique de frais de déplacement applicable aux employés et aux élus.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné où toute intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 8e jour de septembre 2022

Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier-trésorier